

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 18 avril 2000 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Lise St-Arnaud, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant a quitté à 23 h.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Christian Beaumier, président du comité de parents, de madame Sylvie Saint-Jean, déléguée au comité de parents de l'école institutionnelle de Lac-à-la-Tortue, de madame Isabelle Légaré, journaliste et d'un autre citoyen.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

En l'absence de monsieur Serge Carpentier, secrétaire général, madame Nicole Marchand, agente d'administration, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 395 0400** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0400-15 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Allocation du MEQ – frais chargés aux parents vs le transport du midi.
- 10.1 Sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - a) Drainage et aménagement de la forêt d'enseignement
  - b) Développement de la forêt d'enseignement
- 12.2 Démission de la présidente du conseil d'établissement de l'école Centrale de La Tuque
- 12.3 Sentier de motoneige de Saint-Paulin
- 12.4 Cas d'élève à Parent
- 12.5 Achat de matériel informatique
- 12.7 Conseil d'établissement
- 12.8 Relation avec la communauté – école Champagnat.

QUE l'article 8.1 « Projet de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame du Lac-à-la-Tortue » soit déplacé à l'article 12.1;

QUE l'article 4.2 « Suivi au comité plénier du 28 mars 2000 » soit déplacé à l'article 12.6.;

QUE l'article 7.2 de l'ordre du jour « Engagements » soit reporté à une prochaine séance.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 396 0400** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 4 avril 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la secrétaire d'assemblée soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0400-16, soit adopté avec les modifications suivantes :

- à la page 172, après la résolution 389 0400, au 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, changer « comité de relation » par « comité de sélection ».

---

Président

---

Secrétaire

- à la page 173, dans la résolution 390 0400 remplacer le nom de monsieur Jean-Claude Béland par celui de monsieur Claude Béland.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite le public à prendre la parole. Aucune intervention n'est alors faite de la part du public.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, les commissaires prennent connaissance de l'item 4.3 de l'ordre du jour « Dossier du Centre de la Petite Enfance ». Il est alors procédé à un huis clos de la séance, soit à 19 h 45.

Huis clos

**RÉSOLUTION 397 0400** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 07, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 398 0400** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En référence au dossier du Centre de la Petite Enfance, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Contrat de location-Centre de la Petite Enfance

**RÉSOLUTION 399 0400** : CONSIDÉRANT qu'un projet d'implantation d'un Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Le Manège des Tout-petits à l'école Saint-Jean-Bosco a été élaboré;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce projet procurerait un avantage pour l'école dans le cadre d'une mise en commun de services ainsi que de ressources matérielles et humaines;

CONSIDÉRANT qu'il est constaté dans les plans d'aménagement un souci d'intégration architecturale avec la bâtisse existante;

---

Président



Affectation

**RÉSOLUTION 401 0400** : Monsieur le commissaire Marc Dumont propose d'affecter madame Sylvie Perron au poste de secrétaire de gestion au secrétariat général et aux services informatiques, et ce, à compter du 25 avril 2000.

Adopté unanimement

Retraites  
progressives

**RÉSOLUTION 402 0400** : CONSIDÉRANT que monsieur Jean Martel, enseignant, demande à la commission scolaire de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de cinq (5) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40 %) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de monsieur Jean Martel selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 403 0400** : CONSIDÉRANT que madame Gisèle Trottier Cournoyer enseignante, demande à la commission scolaire de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de quatre (4) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40 %) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Gisèle Trottier Cournoyer selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

**RÉSOLUTION 404 0400** :            CONSIDÉRANT que madame Jocelyne Brousseau Vallée, enseignante, demande à la commission scolaire de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de cinq (5) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40 %) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Jocelyne Brousseau Vallée selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 405 0400** :            CONSIDÉRANT que madame Yolande Veillette, enseignante, demande à la commission scolaire de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de cinq (5) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40 %) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Yolande Veillette selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet ensuite différentes recommandations et les résolutions suivantes sont adoptées en ce sens.

---

Président

---

Secrétaire

Contrat- Les  
Cuisines G.D. &  
Fils Inc. – Paul-Le  
Jeune

**RÉSOLUTION 406 0400 :**

CONSIDÉRANT que le contrat de la cafétéria à l'école  
secondaire Paul-Le Jeune sera échu le 30 juin 2000;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur actuel « Les  
Cuisines G.D. & Fils Inc. », dans une lettre datée du 13 mars courant, offre à la commission  
scolaire de renouveler le contrat pour une période de trois (3) ans, avec une augmentation  
de 0.15\$ du repas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil  
d'établissement de l'école secondaire Paul Le Jeune a manifesté sa satisfaction quant aux  
services offerts par l'actuel entrepreneur et recommande le renouvellement de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la  
commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le contrat de la cafétéria à l'école secondaire  
Paul-Le Jeune soit renouvelé avec la firme « Les Cuisines G.D. & Fils Inc. », pour une  
période de trois (3) ans;

QUE le coût du repas complet soit fixé à 2,50 \$ pour  
les trois prochaines années scolaires.

Adopté unanimement

Résultats  
d'ouverture des  
soumissions

**RÉSOLUTION 407 0400 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de  
l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution  
de travaux de correctifs de finis intérieurs contenant de l'amiante pour le projet numéro 1  
aux écoles Primadel et La Providence, et pour le projet numéro 2 aux écoles Jacques-  
Buteux et secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources  
matérielles ont procédé à l'analyse des soumissions reçues (référence : document 0400-18);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire  
Grégoire Rompré PROPOSE que soit retenue pour l'exécution des travaux du projet  
numéro 1, la soumission de l'entreprise Construction G. Therrien Inc. au montant de 277  
970 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'analyse de conformité de l'architecte;

QUE soit retenue pour l'exécution des travaux du  
projet numéro 2, la soumission de l'entreprise G. Therrien Inc. au montant de 319 900 \$,  
taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'analyse de conformité de l'architecte.

Adopté unanimement

Changement de  
propriétaire -  
Autobus Du Parc  
Inc.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire





CONSIDÉRANT qu'il y a un fort risque de décrochage pour ces élèves qui doivent quitter leur résidence familiale pour poursuivre leurs études secondaires et qu'il est important d'apporter tout le soutien nécessaire aux parents;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la municipalité du Village de Parent appuie ce groupe de parents dans leur demande pour obtenir une majoration du montant accordé , soit 225 \$ par enfant;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministère de l'Éducation de majorer l'allocation versée pour l'aide à la pension ainsi que les frais de transport de ces élèves;

QUE de plus, la présente demande s'applique également à l'ensemble de la clientèle scolaire du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie visée par la même situation.

Adopté unanimement

Poursuivant dans ce dossier, monsieur Claude Rousseau, directeur des Services de l'enseignement, se penchera sur le dossier afin de trouver une autre alternative pour venir en aide à ces élèves.

Le directeur général invite par la suite, monsieur Jean-Pierre Hogue à présenter les sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Monsieur Hogue porte alors à l'attention des commissaires un projet de drainage et d'aménagement de site ainsi qu'un projet de développement à la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot. Des résolutions sont adoptées sur ces sujets.

Demande d'aide financière- Projet de drainage et d'aménagement de site à la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot

**RÉSOLUTION 411 0400 :**  
Commission scolaire de l'Énergie;  
l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot est sous la responsabilité de la

CONSIDÉRANT que la gestion en est confiée à

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a élaboré un projet de site de démonstration de drainage forestier d'un peuplement résineux couvrant sept (7) hectares de la forêt d'enseignement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE qu'une demande d'aide financière au montant de 4 610, 00 \$ soit soumise pour ce projet au ministère des Ressources naturelles du Québec;

---

Président

---

Secrétaire

QUE la Commission scolaire de l'Énergie assume, dans les limites du budget réservé à une telle fin par l'École forestière de La Tuque (600,00\$), la responsabilité de l'entretien des équipements et des infrastructures générées par ce projet;

QUE le président et le directeur général soient mandatés pour signer ce projet de drainage et d'aménagement de site à la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot.

Adopté unanimement

Demande d'aide financière- Projet de développement de la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot

**RÉSOLUTION 412 0400 :**

Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot est sous la responsabilité de la

forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que la gestion est confiée à l'École

élaboré un projet particulier caractérisé par :

- la sensibilisation des élèves des écoles primaires et secondaires du secteur Haut-St-Maurice à l'importance du milieu forestier;
- le développement d'un partenariat avec des entreprises forestières et des universités relativement à l'utilisation du milieu forestier;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de ce site de formation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE qu'une demande d'aide financière au montant de 44 770,00 \$ soit soumise pour ce projet au ministère des Ressources naturelles du Québec;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie assume, dans les limites du budget réservé à une telle fin par l'École forestière de La Tuque (6 030,00\$), la responsabilité des infrastructures générales de ce projet;

QUE le président et le directeur général soient mandatés pour signer ce projet de promotion de la forêt d'enseignement et de recherche Mailhot.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

---

Président

---

Secrétaire

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 413 0400** : La commissaire représentante du comité de parents madame Lise St-Arnaud PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 10.3 « Sous-comité pour l'étude des problématiques vécues dans les conseils d'établissement » soit inscrit à l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Madame Lise St-Arnaud informe les membres du conseil des commissaires que le comité de parents a nommé, par résolution, 6 membres pour faire partie du sous-comité formé pour l'étude des problématiques vécues dans les conseils d'établissement, soit mesdames Sylvie D.-Simard, Sylvie Duchesne, Céline Girard, Louise Piché, Lise St-Arnaud et monsieur Christian Beaumier.

À la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Christian Beaumier, président du comité de parents, demande des informations sur le surplus d'argent du transport du midi. Sur ce, le directeur des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, indique que le coût du transport du midi de 1998-1999 est de 435 499 \$, que les revenus provenant des frais chargés aux parents sont de 423 203 \$ et que le surplus anticipé est d'environ 15 000 \$.

À 22 heures et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 414 0400** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets 12.1 à 12.8 de l'ordre du jour.

À 22 h 35, il est décrétée une pause-santé.

Suspension du  
huis clos

**RÉSOLUTION 415 0400** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE une suspension du huis clos pour les fins d'une pause santé.

Adopté unanimement

À 22 h 55, les membres du conseil des commissaires poursuivent le huis clos.

---

Président

Réouverture du  
huis clos

**RÉSOLUTION 416 0400** :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE la réouverture du huis clos.

Adopté unanimement

À 00 h 20, il est procédé à une réouverture de la séance du conseil des commissaires au public.

Réouverture de la  
séance au public

**RÉSOLUTION 417 0400** :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la présente séance du conseil des  
commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Suite au huis clos, une résolution est adoptée.

Modification à la  
résolution  
360 0300

**RÉSOLUTION 418 0400** :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a  
adopté, en date du 21 mars 2000, une résolution  
présentée par le comité de parents laquelle référerait à une situation potentiellement  
dangereuse en raison de la présence d'un droit de passage d'un sentier de motoneiges sur le  
chemin Des Trembles à Saint-Paulin. (Référence : résolution 360 0300);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette  
résolution;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire  
Maurice Poudrier PROPOSE que demande soit plutôt faite à la municipalité de Saint-Paulin  
de porter une attention particulière à la situation prévalant sur le chemin Des Trembles, et  
ce, dans le seul et unique souci pour la commission scolaire d'assurer la sécurité des élèves  
utilisant le transport scolaire;

QUE, par la même occasion, la commission scolaire  
offre la disponibilité de ses représentants, pour participer, dans le cadre d'un partenariat  
entre les organismes, à la recherche d'une solution de la problématique, dans l'éventualité  
où la municipalité manifeste un intérêt en ce sens.

Adopté unanimement

Relativement au point 8.1 de l'ordre du jour « Projet de construction d'un gymnase à  
l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, il est convenu de reporter ce sujet à la séance du 2  
mai du conseil des commissaires.

---

Président

À 00 h 25, il est procédé à la clôture de la présente séance du conseil des commissaires.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 419 0400** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance  
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire